

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT #184.14

**Règlement #184.14 ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements* afin de décrire les besoins projetés en matière d'habitation et de prévoir un monitorage associé**

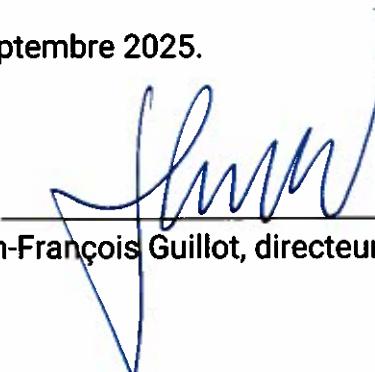
Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que la ministre des Affaires municipales, en date du 28 août 2025, a APPROUVÉ le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT QUATORZE (184.14) « Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements* afin de décrire les besoins projetés en matière d'habitation et de prévoir un monitorage associé ».

Que la Communauté métropolitaine de Québec, en date du 28 août 2025, a également APPROUVÉ ce règlement par sa résolution #C-2025-69.

Que le susdit règlement est entré en vigueur le 28 août 2025 conformément à l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).

Donné à Château-Richer, ce 23e jour de septembre 2025.



Jean-François Guillot, directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 3 novembre 2025.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos  
Greffière